Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260924-DEL20260924090-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **treize**, suite de la convocation faite le **17 septembre 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE GUILLEMOT Marianne, LE TROUHER Erwan (21H00), LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : Mme JOBIN Nadine, Mr LE BADEZET Cédrick
Mme JOBIN Nadine donne pouvoir à Mme LE GAL Nathalie
LE BADEZET Cédrick donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 90 – 24 09 2026

DEMANDE DE SUBVENTION À PONTIVY COMMUNAUTÉ

Madame la maire présente à l'assemblée les dépenses d'investissement subventionnables par Pontivy Communauté dans le cadre des fonds de concours 2024-2028.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que les dépenses d'investissement ci-jointes répondent aux besoins de développement local, amélioration des services, équipements ;
Considérant que les coûts des opérations qui s'élèvent à montant HT de **2084.50€**
Considérant que Pontivy Communauté est susceptible d'apporter un soutien financier à ces projets dans le cadre des fonds de concours ;

GUERN : Demande de Fonds de concours

Dépenses					Recettes 50% du reste à charge de la commune	
Entreprises	Libellés travaux	MT HT	MT TTC	MDT		
Rénovation de bâtiments compte 2131						
SARL QUIDU	Travaux (pose d'une membrane) sur toiture Ecole p	1 039,50 €	1 247,40 €	devis DE2779 validé le 31/08/2026		
LNP	Habillage sous velux	1 045,00 €	1 149,50 €	Devis DC000435 vamlidé le 03/08/2026		
	Total	2 084,50 €			Rénovation des Bâtiments	1 042,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **Approuve** le plan de financement pour un montant prévisionnel de **2084.50€** ;
- **Sollicite** auprès de Pontivy Communauté une subvention d'un montant de **1042.25€ ;**
- **Autorise** la maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches afférentes.

Article 4 – Conditions financières

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260924-DEL20260924090-DE

Les prestations sollicitées seront facturées conformément à la grille tarifaire en vigueur du CDG 56, annexée à la présente délibération ou aux conventions concernées.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, en fonction des prestations effectivement sollicitées.

Article 5 – Autorisation de signature
Le Conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention cadre de moyens ainsi que, le cas échéant, les conventions spécifiques et tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Article 6 – Exécution
Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.
La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
NEDELLEC Morgane

